UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : lundi 9 novembre 2015

Les dispositions relatives à la formation dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) sont fixées par la loi nÂ°84-594 du 12 juillet 1984, le décret nÂ°2007-1845 du 26 décembre 2007, le décret nÂ°2008-512 du 29 mai 2008 et le décret nÂ°2008-513 du 29 mai 2008.
Mise à jour : Avril 2015

Au sommaire :

– Formations obligatoires fixées par la loi du 12 juillet 1984
– Formations facultatives fixées par la loi du 12 juillet 1984
– Livret individuel de formation
– Droit individuel à la formation (DIF)
– Formation des agents non titulaires

https://unsater86.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Formation dans la FPT

Copyright © UNSA Territoriaux 86